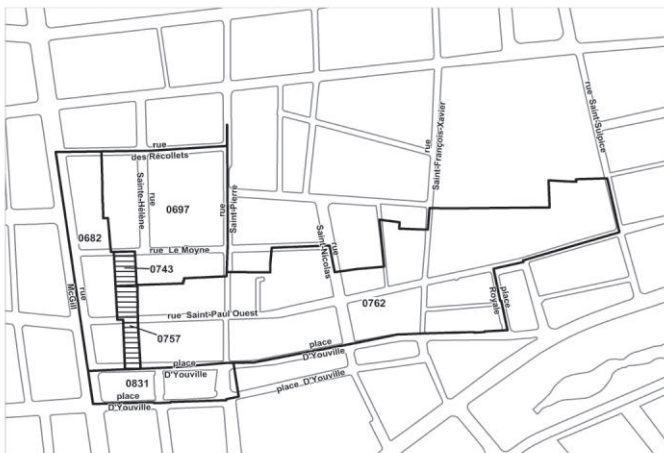


## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1° Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 12 juin 2012, a adopté les premiers projets de résolution dont la description suit :

Résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 12 étages à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest (Habitations Saint-Paul), et ce, en dérogation aux articles 10, 53, 70 et 617 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autres, à la hauteur maximale, à l'espace libre minimum, à l'alignement de construction et aux dimensions des cascs de stationnement (Habitations Saint-Paul) (dossier 1124400032);



Procédure référendaire - plan des zones visées et contiguës Dossier: 1124400032 Date: 26 avril 2012  
Zone(s) visée(s) Zones contiguës Montréal

Résolution autorisant l'aménagement d'un complexe immobilier mixte sur le lot vacant numéro 1 179 802 entre les rues Saint-Paul, Saint-Henri et William (Le site du Petit Séminaire), et ce, en dérogation aux articles 10, 61, 70 et 230 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à la hauteur maximale, à l'alignement de construction et aux usages prescrits (dossier 1124400022);



Procédure référendaire - plan des zones visées et contiguës Dossier: 1124400022 Date: 3 avril 2012  
Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite de l'arrondissement Ville-Marie Montréal

- 2° Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le mercredi 27 juin 2012, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
- 3° Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.
- 4° Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 5° Une copie de ces projets peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 16 juin 2012

M<sup>e</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)